

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 19 novembre 1990

La séance est ouverte à 13 heures.

Prière

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES — MOTIONS

[Traduction]

L'ÉDUCATION

LES CRÉDITS POSTSECONDAIRES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface) propose :

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de créer un organisme de réglementation au sein des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens ou d'autres organisations nationales, ainsi qu'une norme en vue du transfert des crédits au niveau postsecondaire, et ce, pour les situations suivantes :

- a) l'évaluation des diplômes des étudiants étrangers inscrits à des universités et collèges canadiens;
- b) les étudiants qui passent d'une université canadienne à une autre, ou d'un collège canadien à un autre, de même que ceux qui passent d'un programme collégial à un programme universitaire et vice-versa;
- c) les étudiants qui s'inscrivent à des études supérieures ou à un second programme de premier cycle; et
- d) l'évaluation de l'expérience de travail en vue de la délivrance d'un diplôme par une université ou un collège canadien.

—Monsieur le Président, je voudrais d'abord m'assurer que nous comprenons cette motion. Elle vise à amener les gens à examiner la question du transfert des crédits d'un établissement à un autre et d'un niveau à l'autre, ainsi que la question de l'évaluation de l'expérience de travail en vue de la délivrance d'un diplôme.

Elle veut aussi nous amener à examiner la question des gens d'autres pays qui arrivent au Canada avec des diplômes afin que ces gens soient traités de façon plus rationnelle.

[Français]

Ce qui m'intéresse surtout c'est de simplifier, si vous voulez, s'il était possible, le processus que l'on a en ce moment, et il y a plus qu'un processus, il y en a plusieurs.

Je veux être sûr que l'on comprenne exactement de ce dont il s'agit dans cette motion, et je vais la relire:

[Traduction]

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de créer un organisme de réglementation au sein des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens ou d'autres organisations nationales, ainsi qu'une norme en vue du transfert des crédits au niveau postsecondaire, et ce, pour les situations suivantes :

Je vais d'abord me pencher sur ce premier paragraphe, qui dit que le gouvernement devrait envisager de créer un organisme de réglementation. Ce qu'on veut, c'est que le gouvernement contribue à l'établissement d'un organisme qui pourrait s'occuper de questions comme celles-ci :

- a) l'évaluation des diplômes des étudiants étrangers inscrits à des universités et collèges canadiens;
- b) les étudiants qui passent d'une université canadienne à une autre, ou d'un collège canadien à un autre, de même que ceux qui passent d'un programme collégial à un programme universitaire et vice-versa;
- c) les étudiants qui s'inscrivent à des études supérieures ou à un second programme de premier cycle; et
- d) l'évaluation de l'expérience de travail en vue de la délivrance d'un diplôme par une université ou un collège canadien.

Après avoir discuté de la motion avec un certain nombre de gens et après avoir réfléchi sur la question, si je devais réécrire la motion, je changerais deux choses. Premièrement, j'insisterais encore plus sur l'idée de jouer le rôle de catalyseur, d'essayer de rassembler les gens pour voir si nous pouvons simplifier et rationaliser le processus existant afin de réduire la confusion et la frustration que ressentent les personnes touchées.